

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NOS 161 ET 200 DÉCRÉTANT LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES CONCERNANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LES SERVICES 9-1-1**

**IL EST PROPOSÉ PAR**

**APPUYÉ PAR**

**ET UNANIMENT RÉSOLU QU'UN règlement portant le numéro 260 soit et est adopté :**

*L'article 2 des règlements nos 161 et 200 sont remplacés par le suivant :*

**ARTICLE 2**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

*Insertion après l'article 3, du suivant :*

**ARTICLE 4**

Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1 r. 14).

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce \_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 2023.

\_\_\_\_\_  
Brent Montgomery  
Maire

\_\_\_\_\_  
Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Avis de motion : 2 octobre 2023*

*Dépôt du projet de règlement : 2 octobre 2023*

*Adoption du règlement : 6 novembre 2023*

*Avis de promulgation : 7 novembre 2023*